

- Démarche -

Prise en charge logopédique en dysphagie

Prendre rendez-vous chez un.e médecin : généraliste, ORL, psychiatre, neurologue, neuropsychiatre

1 - Prescription pour un bilan logopédique initial

Maximum 5 séances de bilan initial en logopédie - à avancer → remboursement de la mutuelle

2 - Bilan logopédique initial → minimum 2 résultats en échec

Prendre rendez-vous chez un.e médecin spécialiste : ORL, neurologue, (neuro)psychiatre, neurochirurgien, stomatologue

3 - Prescription pour la rééducation logopédique + FEES / VEES

Revenir en logopédie

4 - Formulaire de demande d'intervention de la mutuelle

Dépot du dossier à la mutuelle

Réception de l'accord de la mutuelle

- Pour une période d'1 an
- Renouvelable 1 fois
- Maximum 65 séances sur 2 ans

Début des séances de logopédie